

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET
DE L'EDUCATION CIVIQUE

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
AND CIVIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SOUSS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET,
EQUIPMENT AND MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES

SERVICE OF CONTRACTS

DECISION N° 00034 /D/MINJEC/SG/DAG/SDBMM/SM DU 30 AVR 2021

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 02/AONO/MINJEC/CIPM/2021 DU 24 MARS 2021 EN VUE DE L'ACQUISITION DU MATERIEL
INFORMATIQUE POUR LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE, EN PROCÉDURE D'URGENCE

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
Vu la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
Vu la loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
Vu le décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret N°2012/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
Vu le décret N°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu la Circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert N° 02/AONO/MINJEC/CIPM/2021 DU 24 MARS 2021 en vue de l'acquisition du matériel informatique pour les Services Centraux du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, en procédure d'urgence ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés,

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après désignée est déclarée adjudicataire du marché relatif au dossier de consultation sus visé :

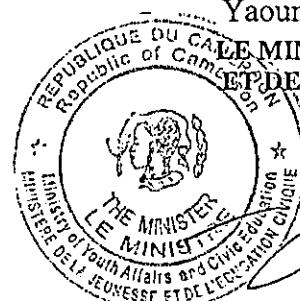
NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE	MONTANT TTC (EN FCFA)	LIEU DE LIVRAISON	DELAI DE LIVRAISON
OCEAN LOGISTIC SARL BP : 30 660 YAOUNDE TEL : 699889238	69 045 750	Immeuble siège du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique	60 jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINJEC
- Intéressé
- Affichage
- Archives/Chrono

Yaoundé, le 30 AVR 2021



Mounouna Foutso